

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Martine Joanisse.

Elle sera tenue le mercredi 15 juin 2021 à 18h00 via visioconférence. Elle sera tenue en huis-clos tel qu'autorisé par le décret 2020-029 du 26 avril 2020.

Ordre du jour:

1. Administration

- 1.1 Appel nominal
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation
- 1.3 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du règlement 2021-013 modifiant le règlement 2017-021 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte
- 1.6 Réparation d'asphalte bris d'aqueduc route 321 : acceptation d'une proposition de Pavage Séguin-Lafleur
- 1.7 Reprofilage de fossés : autorisation de dépense
- 1.8 Règlement d'emprunt 2021-001 : précision à l'article 3 concernant l'évaluation des coûts

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 10 juin 2021.



Martine Joanisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière